

OBJET DE LA REUNION

- Décisions municipales 2020 : 062 - 082 - 083 - 084 - 085 - 086 - 087 - 088 - 089 - 090 - 091 - 092 - 093 - 094 - 095 - 096 - 097 - 098 - 099 - 100 - 101 - 102 - 103 - 104 - 105 - 106 - 107 - 113 - 120-2020
- Approbation du procès-verbal des séances du 23 juillet et 1er octobre 2020
- Modification du règlement intérieur du conseil municipal
- Désignation d'un représentant du conseil municipal chargé de siéger aux conseils d'administration de la SORGEM en qualité de censeur
- Modification du tableau des emplois et des effectifs
- Budget supplémentaire ville
- Budget supplémentaire annexe transports
- Subvention complémentaire budget annexe transports
- Ouverture anticipée de crédits pour les dépenses d'investissement 2021
- Demande de subventions au titre de l'année 2021 pour les projets des services culturels, socioculturels de la ville de Brétigny-sur-Orge
- Site des Joncs Marins - Convention financière pour la période 2021-2023 avec l'Agence des Espaces Verts relative à la prise en charge des frais d'entretien.
- Demande de réitération de la garantie communale de 3 emprunts VILOGIA suite à l'avenant de réaménagement
- Modification de la nature des projets financés et des critères d'attribution dans le cadre du dispositif « Coup de pouce à ton projet »
- Modification des modalités de fonctionnement du dispositif "BAFA 1er emploi saisonnier"
- Autorisation de signature de l'avenant N°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne
- Signature d'une convention de prestation avec l'association « Coup de Pouce » pour la mise en place des clubs de lecture et d'écriture (CLE)
- Convention d'Objectifs et Financement Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2020/2021
- Signature de la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales
- Incorporation de la parcelle AK 668 située au 21 rue du Bois de Châtres dans le domaine communal
- Incorporation des parcelles : A157 – AN183 – C91 – C120 – C124 – C277 – C354 – C361 – C425 – C427 – C443 – C487 – C918 – C984 – C1221 – C1324 — C1441 dans le domaine communal
- Opération d'aménagement CLAUSE - BOIS BADEAU – SORBIERS : Compte Rendu Annuel à la collectivité locale (CRACL) Exercice 2019
- Exploitation en affermage du marché d'approvisionnement de la ville de Brétigny-sur-Orge – Avenant n°2
- Ecole de musique : Avance sur subvention de fonctionnement 2021
- Subvention à l'association l'Amicale Laïque, pour sur la base des critères d'encadrement pour la période la période de janvier à mars 2021.

- Subventions aux associations sportives sur la base des critères d'encadrement pour la période la période de janvier à mars 2021
- Subvention à l'association CSB Athlétisme, sur la base des critères d'encadrement pour la période la période de janvier à mars 2021
- Subvention à l'association CSB Basket, sur la base des critères d'encadrement pour la période la période de janvier à mars 2021
- Subvention à l'association CSB Football, sur la base des critères d'encadrement pour la période de janvier à mars 2021
- Subvention à l'association CSB Tennis, sur la base des critères d'encadrement pour la période la période de janvier à mars 2021
- Subvention dite de haut niveau à l'association A.S.K. Brétigny Val d'Orge 91
- Subvention dite de haut niveau à l'association Amicale Laïque Tir
- Subvention dite de haut niveau à l'association C.S. Brétigny Athlétisme
- Subvention dite de haut niveau à l'association C.S. Brétigny Basket
- Subventions dites de haut niveau : Aéroclub des Cigognes, C.S.B. Roller, C.S.B Tennis de Table et Espadon de Brétigny
- Subvention dite de haut niveau à l'association C.S. Brétigny Football
- Attribution de subventions exceptionnelles liées à la Covid
- Création d'une réserve communale citoyenne

Point d'informations

Questions Orales

Questions Diverses

Fait à Brétigny-sur-Orge,
Le 27 novembre 2020

Nicolas MÉARY
Le Maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L.2121-7, L.2121-10 à L.2121-12, L.2121-17 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune
de Brétigny-sur-Orge se réunira,

Le Jeudi 3 décembre 2020
À 20 H 30

à la salle « Maison Neuve »
(Accès par le parking Norauto-Auchan)

En raison de l'état d'urgence sanitaire, la séance se déroulera sans public et sera retransmise en direct sur internet.